



Département de l'Oise

Ville de Bury

(60250)

ARRÊTE 2026-116

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Didier THIBERGE, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux : enlèvement des câbles de cuivre avec ouverture de plaques de chambres sur trottoirs, par l'entreprise **CONSTRUCTEL pour Orange, sis 12 rue le Tintoret (80000) AMIENS**, qui vont être réalisés dans les rues **Pillon Crouzet, Albert Martin, Aristide Briand et rue Noël Ruffier**, il y a lieu de restreindre la circulation sur cette route du **Vendredi 02 octobre 2026 au Vendredi 06 novembre 2026** ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise **CONSTRUCTEL** est autorisée à réaliser les travaux d'enlèvement des câbles de cuivre avec ouverture de plaques de chambres sur trottoirs, dans les rues **Pillon Crouzet, Albert Martin, Aristide Briand et rue Noël Ruffier**, du **Vendredi 02 octobre 2026 au Vendredi 06 novembre 2026, de 8h00 à 17h00**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte dans la rue suscitée. La vitesse sera réduite à 30km/h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier (côté pair et impair) dans les rues **Pillon Crouzet, Albert Martin, Aristide Briand et rue Noël Ruffier (chantier mobile)**. L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution.

Article 4 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **CONSTRUCTEL** qui exécute les travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Madame DURTESTE Valérie, représentant l'entreprise **CONSTRUCTEL**.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 02 octobre 2026

Le Maire,

Didier THIBERGE



Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : **CONSTRUCTEL POUR ORANGE** Prénom :

Dénomination : Représenté par : **DURTESTE Valérie**

Adresse Numéro : **12** Extension : Nom de la voie : **rue le Tintoret**

Code postal **80 000** Localité : **AMIENS** Pays :

Téléphone **03.22.96.00.77** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **valeriedurteste @ constructel.fr**

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

 Code postal [][][][][] Localité : Pays :
 Téléphone [][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]
 Courriel :@.....

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Pillon.Crouzet BURY.....
Rue Albert Martin BURY.....
Rue aristide Briand BURY.....
Rue Noel Ruffier BURY.....

Code postal Localité : BURY

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux :
POUR EVITER LES VOLS DE CABLES TELECOM
CHANTIER MOBILE
ENLEVEMENT DES CABLES DE CUIVRE AVEC OUVERTURE DE PLAQUES DE CHAMBRES SUR TROTTOIRS

2 AU 31 OCTOBRE 2026
 Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné :

Deux sens de circulation	☐	Sens des Points de Repères (PR) croissants	☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants	☐	Fermeture à la circulation	☐
		Basculement de circulation sur chaussée opposée	☐

Circulation alternée :

Par feux tricolores	☐	Manuellement	☐
---------------------	--------------------------	--------------	--------------------------

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)	☐	Empiètement sur chaussée	☒	largeur de voie maintenue	<input type="text"/> <input type="text"/>
--	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	---------------------------	---

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : CONSTRUCTEL Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 01/10/2026

Nom : DURTESTE Prénom : Valérie Qualité : Secrétaire